

# Délibération N°DL2023\_104

# Objet - Modification du règlement SPGD - Interdiction de gros cartons dans les contenants DMR et

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 17 heures 30, le Conseil Communautaire des Terres du Lauragais, légalement convoqué en date du trente mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Nailloux, sous la présidence de M. Christian PORTET

Membres titulaires présents

Jenes				
Sophie	GLEYSES	Lison	SAFFON	Sébastien
Pierre	GRAFEUILLE-ROUDET	Valérie	STEIMER	John
Serge	GUAGNO	Antoine	TOUJA	Michel
Christine	GUERRA	Olivier	VERCRUYSSE	Sandrine
Pierre	LATCHÉ	Catherine	ZANATTA	Rémy
Roger	MAHCER	Abdelrani		
Pierre	MALMAISON	Patricia		
Francis	METIFEU	Marc		
Christian	MILHES	Marius		
Blandine	MIQUEL	Laurent		
Françoise	MOUYON	Bruno		
Jean-Clément	MOUYSSET	Maryse		
Didier	PORTET	Christian		
Evelyne	POUS	Thierry		
Christian	RAMOND	Patrice		
Marie-Gabrielle	RANC	Florence		
Guy	REUSSER	Isabelle		
Esther	ROBERT	Anne-Marie		
Jean-Claude	ROUVILLAIN	Thierry		
Christel	RUFFAT	Daniel		
	Sophie Pierre Serge Christine Pierre Roger Pierre Francis Christian Blandine Françoise Jean-Clément Didier Evelyne Christian Marie-Gabrielle Guy Esther Jean-Claude	Sophie GLEYSES Pierre GRAFEUILLE-ROUDET Serge GUAGNO Christine GUERRA Pierre LATCHÉ Roger MAHCER Pierre MALMAISON Francis METIFEU Christian MILHES Blandine MIQUEL Françoise MOUYON Jean-Clément MOUYSSET Didier PORTET Evelyne POUS Christian RAMOND Marie-Gabrielle RANC Guy REUSSER Esther ROBERT Jean-Claude ROUVILLAIN	Sophie GLEYSES Lison Pierre GRAFEUILLE-ROUDET Valérie Serge GUAGNO Antoine Christine GUERRA Olivier Pierre LATCHÉ Catherine Roger MAHCER Abdelrani Pierre MALMAISON Patricia Francis METIFEU Marc Christian MILHES Marius Blandine MIQUEL Laurent Françoise MOUYON Bruno Jean-Clément MOUYSSET Maryse Didier PORTET Christian Evelyne POUS Thierry Christian RAMOND Patrice Marie-Gabrielle RANC Florence Guy REUSSER Isabelle Esther ROBERT Anne-Marie Jean-Claude ROUVILLAIN Thierry	SophieGLEYSESLisonSAFFONPierreGRAFEUILLE-ROUDETValérieSTEIMERSergeGUAGNOAntoineTOUJAChristineGUERRAOlivierVERCRUYSSEPierreLATCHÉCatherineZANATTARogerMAHCERAbdelraniPierreMALMAISONPatriciaFrancisMETIFEUMarcChristianMILHESMariusBlandineMIQUELLaurentFrançoiseMOUYONBrunoJean-ClémentMOUYSSETMaryseDidierPORTETChristianEvelynePOUSThierryChristianRAMONDPatriceMarie-GabrielleRANCFlorenceGuyREUSSERIsabelleEstherROBERTAnne-MarieJean-ClaudeROUVILLAINThierry

Membres suppléants représentants un titulaire

DELHON	Jacques	Représente M. IZARD Christian
MARCHANT	Marcel	Représente M. CLARET Jean-Jacques
PEYRE	Roland	Représente M. BOMBAIL Jean-Pierre
VISENTIN	Franck	Représente Mme PEIRO Marielle

Membres titulaires absent(e)s ou excusé(e)s

Membres cicatan es a	membres traitaires absent(e)s ou excuse(e)s					
ARPAILLANGE	Michel	FEDOU	Nicolas	PEDRERO	Roger	
BARRAU	Valery	FERLICOT	Laurent	PEIRO	Marielle	
BENETTI	Mireille	HEBRARD	Gilbert	PERA	Annie	
BOMBAIL	Jean-Pierre	IZARD	Christian	PIC NARDESE	Lina	
BREIL	Christophe	KONDRYSZYN	Serge	POUILLES	Emmanuel	
CALMEIN	François	LABATUT	David	RAMADE	Jean-Jacques	
CAZELLES	Jean Pierre	LEBRUN	Guillaume	RIAL	Guilhem	
CAZENEUVE	Serge	LELEU	Laurent	ROS-NONO	Francette	
CLARET	Jean-Jacques	MIR	Virginie	ROUGÉ	Cédric	
COLOMBIES	Christophe	NAUTRE	Eva	ROUQUAYROL	Pierre-Alain	
De LAPLAGNOLLE	Axel	NAVARRO	Karine	SIORAT	Florence	
De La PANOUSE	Geoffroy	OBIS	Eliane	VIVIES	Sylvie	
DUMAS-PILHOU	Bertrand	PALLEJA	Patrick			

**Pouvoirs** 

BENETTI	Mireille	Procuration à Mme VERCRUYSSE Sandrine
CALMEIN	François	Procuration à Mme DAYMIER Marie-Gabrielle
COLOMBIES	Christophe	Procuration à Mme FAURE-GIRARDIN Christel
FEDOU	Nicolas	Procuration à Mme ROBERT Anne-Marie
NAUTRE	Eva	Procuration à Mme GLEYSES Lison
NAVARRO	Karine	Procuration à M. CASSAN Jean-Clément
OBIS	Eliane	Procuration à M. METIFEU Marc
PERA	Annie	Procuration à M. PORTET Christian
RAMADE	Jean-Jacques	Procuration à Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie
ROS-NONO	Francette	Procuration à M. ZANATTA Rémy
SIORAT	Florence	Procuration à Mme ADROIT Sophie

Nombre de membre nécessaire pour le quorum : 42

Nombre de membres titulaires présents : 45

Nombre de membres suppléants prenant part au vote : 4

Nombre de membres ayant une procuration: 11 Secrétaire de Séance : Mme CESSES Evelyne

Nombre de votants : 60

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le 08/06/2023

ID: 031-200071298-20230606-DL2023\_

Monsieur le président rappelle le règlement intérieur du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets acté par délibération DL2021\_043 « Adoption du règlement du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets »

Il informe les membres du conseil communautaire que la commission environnement-déchet réunie le 05 mai dernier, a travaillé à la modification dudit règlement et donne lecture desdites propositions à savoir:

L'ajout des sous articles 13.3 et 14.3

#### L'article 13 : collecte en porte à porte

#### 13.3 Les cartons d'emballage

Afin d'optimiser la collecte, tous les cartons d'emballage doivent être préalablement vidés et aplatis. Pour éviter toute obstruction des bacs, les cartons d'emballage dont une des dimensions est supérieure à 50 cm ne doivent pas être déposés dans les bacs mais apportés en déchetterie. Les cartons d'emballage dont toutes les dimensions sont inférieures 50 cm ou bien ceux qui auront été découpés pour atteindre ces dimensions doivent être déposés à l'intérieur du bac ou de la caissette jaune.

### Article 14 : Collecte en points de regroupement

## 14.3 Les cartons d'emballage

Afin d'optimiser la collecte, tous les cartons d'emballage doivent être préalablement vidés et aplatis. Pour éviter toute obstruction des bacs, Les cartons d'emballage dont une des dimensions est supérieure à 50 cm ne doivent pas être déposés dans les bacs mais apportés en déchetterie. Les cartons d'emballage dont toutes les dimensions sont inférieures 50 cm ou bien ceux qui auront été découpés pour atteindre ces dimensions doivent être déposés à l'intérieur du bac jaune.

Monsieur le président précise que ce dernier annule et remplace le dernier règlement du service et demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur l'adoption de ce nouveau règlement.

La commission environnement-déchets a émis un avis favorable.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil de Communauté, Ouï l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'APPROUVER le règlement intérieur du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets tel que présenté, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.
- D'ADRESSER une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance CESSES Evelyne

1 con

Le Président, **PORTET Christian**